

**Département des analyses**

**Décision n° 2016-3 ORG en date du 5 janvier 2016  
du directeur du département des analyses  
portant délégation de signature au sein du département des analyses**

Le directeur du département des analyses,

Vu le code du sport, notamment son article R. 232-18,

Vu la délibération n° 2015-108 ORG en date du 22 octobre 2015 portant nomination du directeur du département des analyses, telle que précisée par la délibération n° 2015-151 ORG en date du 16 décembre 2015,

Vu la décision du Président de l'Agence n° 2016-1 ORG prise ce jour, portant délégation de signature,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Délégation est donnée à Mmes Adeline MOLINA, directrice adjointe du département des analyses, Corinne BUISSON et Nathalie MÉCHIN, chefs de section, à l'effet de signer, au nom du directeur du département des analyses, tous actes et décisions relatifs au fonctionnement et aux missions du département, y compris les rapports d'analyses.


**Article 2** – La décision n° 2015-3 ORG en date du 27 janvier 2015 de la directrice par intérim du département des analyses portant délégation de signature est abrogée.

**Article 3** – La présente décision prend effet à compter de ce jour.

**Article 4** – La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Agence.

Fait à Châtenay-Malabry, le 5 janvier 2016,

Le directeur du département  
des analyses



Antoine COQUEREL